

ARRÊTÉ MUNICIPAL**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Maire de la Commune d'Orgueil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2026 fixant à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2026 ayant procédé à l'élection des membres élus du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Considérant qu'en application de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le maire préside de droit le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Considérant qu'il appartient au maire de nommer les membres du conseil d'administration participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Considérant la participation des personnes désignées à des actions à caractère social, familial, d'insertion, en faveur des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap sur le territoire communal ;

ARRÊTE**Article 1 :**

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune d'Orgueil :

- Mme Martine CONTACOLLI
- M. Éric CONSTANS
- Mme Christine AGUILAR
- M. Pierrick PORTE
- Mme Michèle ESCULIÉ
- M. Laurent MARCAGGI

Article 2 :

Les membres désignés à l'article 1er siègent pour la durée du mandat du conseil municipal et jusqu'au renouvellement du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié conformément aux dispositions en vigueur.

AR de **Préfecture**

Mairie d'Orgueil

082-218201366-20260512-2026_A_042-AR

Reçu le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'ORGUEIL (82370) – TARN-ET-GARONNE

2026-A-042

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orgueil, le 12 mai 2026.

Le Maire
Willy AUTHESSERRE



Notifié le : Martine CONTACOLLI

Notifié le : Éric CONSTANS

Notifié le : Christine AGUILAR

Notifié le : Pierrick PORTE

Notifié le : Michèle ESCULIÉ

Notifié le : Laurent MARCAGGI